N° d'ordre	Extraits	ANALYSE DE L'AFFAIRE	DECISION DU COLLEGE
		-28- Séance du 8 avril 1953. --- PRESENTS: M. VAN DE MEULEBROECK, Bourgmestre-Président, MM. CATTEAU, VERHEVEN, DE RONS, MERTEN et VANDEN BOEYNANTS, Echevins, DE TOLLENAERE, Secrétaire.	
I		Approbation du procès-verbal de la séance du 7 avril 1953.	Approuvé
2		SALLES. L'Association Mutuelle des Employés communaux sollicite la disposition de la Salle de Milice de l'Hôtel de Ville, le dimanche I9 avril 1953, de I0 à II heures.	Admis
3		POLICE. Décider à quelle commune ou à quel organisme doit être versé le produit de la collecte (I0.38I frs.) effectuée parmi les membres du personnel de la Police au profit des victimes des inondations de février 1953.	Fonds National de Calamités
4		POLICE. Personnel. Promotion de l'agent-inspecteur GERRESCH, Joseph, au grade d'agent spécial.	Admis au scrutin secret et à l'unanimité des membres présents
5		ELECTRICITE. Approuver le principe d'une dépense de 67.200 frs. pour l'achat de 24 armatures à la S.A. ECLAIRAGE SCHREDER.	Approuvé
6		IDEM. Approuver le principe d'une dépense de 62.000 frs. pour l'épuration, par la firme A.E.H., de vingt transformateurs de courant.	Approuvé
7		NETTOIEMENT DE LA VOIRIE. Décider s'il y a lieu de maintenir le tarif prévu pour la vidange des fosses d'aisance.	Il n'y a pas lieu de maintenir la redevance
8		CONTENTIEUX. Affaire SLUSE: loyers arriérés, I50, Bd. Anspach. Proposition de maintenir la décision du Collège du I6 janvier I953.	Maintenir la décision
9		BATISSES. Approuver le principe d'une dépense de 70.000 frs. pour le rafraîchissement des peintures intérieures des Jardins d'enfants n° 3, I6, I9 et 20.	Approuvé
I0		IDEM. Approuver le principe d'une dépense de I00.000 frs. pour le rafraîchissement des peintures intérieures des locaux de l'école primaire n° I9.	Approuvé
II		ACQUISITIONS ET EXPROPRIATIONS. Acquisition VAN PRAET. Approuver l'acquisition d'un terrain, Trassersweg, pour la somme de I00.800 frs.(37,50 frs. le m2).	Approuvé

N° d'ordre	Extraits	ANALYSE DE L'AFFAIRE	DECISION DU COLLEGE
I2		BATISSES. VANDEN BORRE. Démolir l'immeuble sis 3-5, rue des Navets. Proposition d'autoriser aux conditions du rapport.	Autorisé
I3		IDEM. LE JUSTE. Transformations et modifications intérieures de l'immeuble sis à l'angle de la rue du Vieux Marché-aux-Grains et de la rue Ant. Dansaert. Proposition d'autoriser.	Autorisé
I4		IDEM. Cie des PROPRIETAIRES REUNIS. Transformer l'intérieur de l'immeuble sis 30-32, rue de Loxum, et établir un nouveau bureau dans la cour. Autoriser moyennant l'engagement d'usage en ce qui concerne la surface de cour.	Autorisé moyennant engagement d'usage
I5		IDEM. Cie des PROPRIETAIRES REUNIS. Transformer l'intérieur de l'immeuble sis I8-22, rue des Paroissiens, et établir des installations sanitaires dans la cour. Autoriser moyennant l'engagement d'usage en ce qui concerne la surface de cour.	Autorisé moyennant engagement d'usage
I6		IDEM. Cie des PROPRIETAIRES REUNIS. Construire de nouvelles installations sanitaires dans la cour et aux étages, II, place Ste-Gudule. Autoriser moyennant l'engagement d'usage en ce qui concerne la surface de cour.	Autorisé moyennant engagement d'usage
I7	Vat	PLANTATIONS. Nettoyage et échardonnage des terrains de la Ville. Engager, à cet effet, I2 chômeurs pendant 75 jours. Approuver le principe d'une dépense de 75.000 frs.	Approuvé
I8		IDEM. Curage du lac du Bois de la Cambre. Pourvoir au remplissage du lac par un apport d'eau de 65.000 M3. Approuver la dépense de 220.350 frs.	Approuvé
I9		IDEM. N.V. DE STANDAARD. Bd. Emile Jacqmain, I2I-I23. Transformer le rez-de-chaussée du n° I23 et le mettre en communication avec le n° I2I; aménager aux façades, des caisses-montre avec une avancée de 0,30 m. sur l'alignement, surmontées d'un cordon de 0,50 m. de saillie. Proposition d'autoriser moyennant paiement d'une redevance récognitive.	Autorisé
20		PROPRIETES. Donner en location à la Sté CODITEX, aux conditions du rapport, le rez-de-chaussée de l'immeuble sis I2,rue de la Régence.	Admis
2I		SALLE DE LA MADELEINE. Louer la Salle, le 5 décembre I953, aux AMIS DE L'ECOLE NORMALE CH. BULS, au loyer de 3.500 frs.	Admis
22		SALLE DE LA MADELEINE. Louer la Salle, le 3 octobre I953, au CERCLE DES T.T., au loyer de 3.500 Fr.	Admis
23		TERRAINS. Mettre en vente publique, au prix de base de 525 Fr le M2, le lot n° 37 de l'avenue Albert Brachet.	Admis